



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/053

Remplacement de 84 points lumineux
Fournitures et pose sans mâts
Contractant : SDEEG

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de renouveler des luminaires vétustes pour les remplacer par des luminaires LED,

Vu la proposition commerciale n°AS_2060 établie par SDEEG (le Fournisseur) d'un montant de 51.235,38 € HT pour la fourniture et la pose de 84 luminaires résidentiels LED sans les mâts.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature du devis n°AS_2060 avec :
SDEEG - 12 rue du Cardinal Richaud – 33300 BORDEAUX
Montant de la prestation : 51.235,38 € HT soit 54.821,86 € TTC (TVA 7% pour maîtrise d'œuvre)
Crédits inscrits à l'article 21534 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 24 MAI 2023

Publié ou notifié le 26 MAI 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 23/05/2023

le Maire,
Pierre CARITAN.

